

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 13 février 2014

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Danielle GAIFFIER – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Germaine TOCHON – Laurence VINCENDET

MM. Laurent BARDOU – Pierre-Louis BESSON – Laurent DUBOIS – Antoine FATIGA – Louis GAUDIN – Olivier MARMET – Charles MASSONAT – Alain PONCET – Bruno STELLIAN

Absents :

MMES Nabila BAÏBEN – Audrenn VAGLIO-PRÊT – Florence VELLARD

MM. Guy FOLLIERET – Jean-Paul GAILLARD

Guy FOLLIERET donne pouvoir à Louis GAUDIN

Jean-Paul GAILLARD donne pouvoir à Olivier MARMET

Florence VELLARD donne pouvoir à Antoine FATIGA

Arrivée de Laurent TOCHON à 20h00.

Arrivée de Patrick NICOLLET à 20h25.

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Germaine TOCHON**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité.
3. prendre acte des 7 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

Avant de commencer l'ordre du jour, **Madame le Maire** présente les résultats du dernier appel d'offres concernant la fourniture et l'installation de mobilier pour la bibliothèque avec un pli unique d'un montant estimé à 53 884 € hors taxes : c'est l'entreprise BRM dans les Deux-Sèvres qui a été retenue pour un montant de 45 603.12€.

ORDRE DU JOUR

1. Finances

Rapporteurs : B. STELLIAN, M.-L. CHEVALLIER, B. BOCHATON

- **Approbation du compte de gestion 2013 du Trésorier**

Le compte de gestion retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1er janvier au 31 décembre 2013 y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **Vote du compte administratif 2013**

Bruno Stellian revient sur le compte administratif qui retrace l'exécution du budget de l'exercice 2013 :

- Il correspond à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée jusqu'au 31 janvier 2014 pour les opérations de fonctionnement. Cette journée dite « journée complémentaire » permet notamment l'émission des mandats et des titres correspondants à des services faits, à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice.

Les tableaux envoyés aux membres du Conseil Municipal permettent d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions et sont commentés en séance dans leurs grandes lignes.

Les résultats de clôture sont les suivants : un excédent de 570 412,30 € en Investissement et de 299 946,65 € en Fonctionnement.

Antoine Fatiga demande à quelle hauteur les familles vont participer concernant les rythmes scolaires.

Brigitte Bochaton répond que nous ne pouvons pas savoir encore. Nous savons cependant que l'Etat participe à hauteur de 50 €/élève (il y a à l'heure actuelle 233 élèves) et 0,50 cts/h dans la limite de 3h maxi/semaine/enfant pour les TAP (Temps d'Activités Péri-éducatifs). Nous sommes partis sur un estimatif de 3/4 des élèves soit 174. C'est le Comité de pilotage qui se concertera pour définir les types d'activités proposés et la gratuité ou pas.

Bruno Stellian précise que les montants concernant la Réforme des rythmes scolaires budgétés sont estimatifs. A noter que le choix des activités impactera également ce montant.

Isabelle Geindre prend l'exemple des tarifs pour les encadrants qui pourront varier de 17 à 37 € selon l'animateur recruté : BAFA, brevet d'Etat...

Brigitte Bochaton rappelle que les recettes des familles ne sont pas budgétisées. En 2014, il n'y aura que 4 mois d'application des rythmes scolaires ; de nombreux points sont encore à déterminer en comité de pilotage. Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans les coûts (garderies...).

Bruno Stellian ajoute que par contre les recettes de la CAF sont budgétisées.

Isabelle Geindre rappelle qu'il ne faudra pas négliger le coût des déplacements en fonction des activités prévues ; un PEDT (Projet Educatif Territorial) est nécessaire pour bénéficier des aides, il a été envoyé au DASEN.

Antoine Fatiga demande les grandes lignes du PEDT.

Isabelle Geindre rappelle que le PEDT sera transmis aux membres de la commission vie scolaire.

Brigitte Bochaton rappelle que le comité de pilotage s'est occupé dans un premier temps des questions d'horaires, des liens entre acteurs communaux et avec le canton ; l'objectif commun en Savoie étant une validation des horaires avant les élections pour ne pas avoir à y revenir.

Antoine Fatiga précise qu'il serait intéressant que les membres du Conseil puissent avoir le PEDT.

Brigitte Bochaton rappelle que le PEDT a été réalisé en 1 mois et demi compte-tenu des délais à respecter, il n'a pas été possible de prendre plus de temps.

Isabelle Geindre ajoute qu'il a été réalisé avec le Comité de pilotage et qu'à la demande de l'Inspection, il sera proposé à titre d'exemple à des communes en difficulté pour le réaliser. Elle présente ensuite les grandes lignes du PEDT. Celui-ci recense les valeurs éducatives, les objectifs éducatifs et pédagogiques, les emplois du temps votés avec mentions de ce qui est en cours au Comité de pilotage, la liste des moyens matériels, humains, les réflexions en cours sur la politique tarifaire ainsi que des annexes.

Louis Gaudin annonce que 13 000 € sont prévus pour l'Ecole de musique ; les communes participent au prorata de leur revenu fiscal de référence.

Charlotte Monel revient sur le CCAS qui n'a pas de subvention cette année mais qui récupèrera l'excédent de l'année dernière réparti entre :

- animations pour les séniors
- lutte contre l'illettrisme
- participations à la Maison de l'Enfance du Biollay
- participations repas cantine de la Motte-Servolex
- aide à domicile
- aide familiale populaire
- ADMR
- différentes subventions

Pour résumer, **Bruno Stellan** annonce que les recettes augmentent de 3 % et les dépenses de 6 %. Il précise que la commune devra essayer de faire des économies car certains postes sont incompressibles.

Brigitte Bochaton souligne que dans l'Article 012 « *Charges de Personnel* », on intègre la Politique Jeunesse et donc tous les animateurs vacataires, d'où l'augmentation conséquente.

Mme le Maire sort de la salle du conseil pendant le vote.

Le Conseil Municipal donne quitus à la gestion des dépenses communales de **Brigitte Bochaton** et approuve le compte administratif 2013 par 20 voix pour et 5 abstentions (**C. Faivre, A. Fatiga, J.-P. Gaillard, O. Marmet, F. Vellard**).

- **Affectation des résultats 2013**

Le solde de clôture pour 2013 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 299 946.65 €
- Un excédent d'investissement de 570 412.30 €

L'excédent de fonctionnement appelé aussi autofinancement permet de financer une partie des investissements.

Bruno Stellian propose de le transposer en totalité en investissement.

L'excédent d'investissement est obligatoirement reporté en dépenses d'investissement 2014 puisque les dépenses doivent être payées en priorité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2013.

- **Vote du budget primitif 2014**

Bruno Stellian précise aux conseillers municipaux que les montants sont relativement différents des années précédentes car l'Animation Jeunesse ne fait plus partie du CCAS mais a été intégrée dans le budget communal, suite au passage à la facture unique : Dorade, garderies et études périscolaires, centre de loisirs.

Catherine Faivre demande des précisions concernant le montant des subventions énergies renouvelables : pourquoi 0 en 2013 ?

Marie-Laure Chevallier répond qu'il y a une baisse des aides pour les énergies renouvelables, c'est donc moins intéressant pour les particuliers : les demandes sont donc en baisse ; de plus des demandes ont été faites en 2013 mais a priori les travaux ne sont pas terminés ; les subventions seront versées en 2014.

Marie-Laure Chevallier détaille ensuite les opérations prévues en 2014.

Antoine Fatiga demande ce qu'il y a dans les « Etudes diverses » en 2013 et en 2014.

Marie-Laure Chevallier répond qu'il s'agit d'études de faisabilité pour l'enveloppe de l'école maternelle, l'appartement attenant à l'école maternelle, la faisabilité d'un gymnase pour 2013 et la reconduction de l'enveloppe pour l'école maternelle, l'étude géologique sur le bassin de rétention et la faisabilité du carrefour sur la RD 912 pour 2014.

Antoine Fatiga demande quand elles ont été présentées.

Marie-Laure précise que les études ont été présentées en Commission travaux.

Après la présentation du budget par **Bruno Stellian**, **Antoine Fatiga** annonce que les 5 élus de la minorité voteront le budget si la commune s'engage à ne pas faire payer les familles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Laurent Bardou précise qu'il est contre le fait de ne pas faire payer les familles, que c'est très démagogique car les revenus sont très différents d'une famille à l'autre

Isabelle Geindre rappelle que nous ne pouvons pas nous prévaloir des décisions futures que prendra le Comité de pilotage. Cela dépendra de ses réflexions.

Brigitte Bochaton rappelle qu'en effet, il faut s'appuyer sur des éléments concrets qui seront travaillés en Comité de pilotage. Elle précise qu'on fera gratuit si on peut le faire mais ce ne serait pas sérieux de décider aujourd'hui sans avoir tous les éléments. Laissons le temps nécessaire pour travailler avec le Comité de pilotage.

Isabelle Geindre rappelle aux conseillers municipaux que concernant la gratuité en maternelle, la commune s'est engagée puisque les TAP auront lieu au moment de la sieste.

Bruno Stellian soulève une question en mettant en avant le fait que la gratuité pourrait être négative car elle risque de tirer les activités vers le bas.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2014 avec 18 voix pour et 6 abstentions (**C. Faivre, A. Fatiga, J.-P. Gaillard, O. Marmet, G. Tochon, F. Vellard**) et 1 contre (**C. Massonnat**).

Antoine Fatiga rappelle que le vote de la minorité est expliqué par le fait que la commune ne s'engage pas sur la gratuité pour les familles dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires d'autant plus que le budget est équilibré sans ces recettes et en intégrant les dépenses y compris celles liées à la mise en place des rythmes scolaires.

Brigitte Bochaton dit que parler de gratuité à ce stade n'est qu'un effet d'annonce puisque le comité de pilotage doit encore travailler sur cette question.

Charles Massonnat précise que son vote contre vient du cumul des 0,9 % d'augmentation des bases des impôts locaux par l'Etat et des 0,9 % d'augmentation des taux par la commune, soit 1,8 % au total. Il aurait souhaité que la commune se contente de la revalorisation des bases votée par l'Etat.

Germaine Tochon justifie son vote par le fait qu'au niveau national, une révision de la fiscalité locale est à l'étude. On parle d'une augmentation de 20 %.

Antoine Fatiga pense qu'un débat sur la fiscalité après mars serait utile.

Brigitte Bochaton estime que les recettes des collectivités sont réduites, la commune est privée de taxes, peut-être une suppression de la taxe sur l'électricité... et se questionne sur ce qu'il va rester aux communes, leur devenir. L'accueil des nouveaux habitants nécessite des services nouveaux, actualisés, modernisés sans oublier l'entretien des bâtiments... mais cela induit de nouvelles dépenses. A ce titre, beaucoup d'incertitudes planent.

Bruno Stellian rappelle que compte-tenu des évolutions, les impôts sur la commune sont relativement raisonnables par rapport à d'autres communes de l'agglomération.

Charles Massonnat fait remarquer que la France a connu pendant plus de 20 ans une croissance mais que maintenant, nous sommes en perte de vitesse voire en décroissance. Il faudra faire des efforts douloureux.

Bruno Stellian rappelle la nécessité de faire des choix car la commune récupère en parallèle de plus en plus de compétences.

Laurent Bardou ajoute que la gratuité, c'est la collectivité qui paie.

2. Demande de subvention au titre du CUCS **Rapporteur : C. MONEL**

Charlotte Monel rappelle que le CUCS est le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les opérations soutenues par Chambéry métropole au titre des fonds de concours dans les quartiers prioritaires ou en veille actuellement définis dans le périmètre du CUCS sont :

- La revitalisation des abords des commerces de proximité : création ou restructuration de places de stationnement, éclairage public, aménagement des espaces verts et cheminements, mise en place ou renforcement de la signalétique.
- La création ou adaptation d'équipements destinés prioritairement aux habitants des quartiers en difficultés ciblés dans le cadre de la politique de la ville : travaux visant à améliorer l'offre de services.

Charlotte Monel rappelle que Jacob-Bellecombette est en secteur veille ; à ce titre la commune a obtenu 100 000 € en 2013. Jacob-Bellecombette a obtenu 86 000 € sur 2 ans : 2013 et 2014 pour le réaménagement du logement attenant à l'école maternelle. Il convient d'autoriser **Madame le Maire** à déposer le dossier d'aménagement du bas de Jacob pour 2014.

Antoine Fatiga demande si le zonage va changer.

Charlotte Monel répond que Jacob-Bellecombette va sans doute « passer à la trappe ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à déposer le dossier avant le 1er mars 2014.

3. Création de postes

Rapporteur : **B. BOCHATON**

Brigitte Bochaton annonce la réussite au concours de Karine Poirot et Marjorie Ramplou : une délibération de modification du tableau des effectifs est nécessaire avant de les nommer.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs créant un poste d'Animateur principal 2ème classe en supprimant un poste d'Animateur territorial 2ème classe et créant un poste de Rédacteur principal 2ème classe en supprimant un poste de Rédacteur territorial 2ème classe.

4. Nouveau découpage cantonal

Rapporteur : **B. BOCHATON**

Brigitte Bochaton expose aux conseillers municipaux le projet de redécoupage du canton de Cognin (Cognin, Jacob-Bellecombette, Montagnole, Saint-Cassin, Saint-Sulpice et Vimines) dans le cadre des redécoupages cantonaux menés par le Ministère de l'Intérieur puis soumis pour avis aux pouvoirs locaux.

Arrivée de **Lionel Mithieux**, Conseiller Général du canton.

Lionel Mithieux rappelle que la Loi propose un rééquilibrage démographique par bassins de vie avec une parité au niveau des Conseillers généraux qui prendra effet dès les prochaines élections. Au lieu des 37 cantons avec environ 10 000 habitants, on fait un couple homme/femme et on divise par deux le nombre de cantons. Des questions subsistent :

- La pertinence des « bassins de vie » et le glissement progressif qui se dessine des communes vers les intercommunalités, des départements vers les régions. **Lionel Mithieux** déplore une perte

des élus de proximité. C'est un découpage sur le papier qui ne tient pas compte des réalités du terrain.

- Le temps limité laissé aux élus : l'avis a été reçu le 20 décembre et était à rendre pour le 30 janvier 2014, sachant que nous étions en période de fêtes de fin d'année.
- Deux cantons sont remis en question : le canton de Pont de Beauvoisin dont nous dépendons et qui regroupe 3 bassins de vie (dont un qui ne sera pas représenté) et celui de Maurienne.

Lionel Mithieux rappelle que la Savoie est, si ce n'est le 1^{er}, le 2^{ème} département le plus montagneux. Plus il y aura d'avis et plus le Conseil d'Etat pourra se poser de questions : le devoir des communes est donc de réagir au mieux dans l'intérêt des administrés. Compte-tenu des liens qui existent, il suggère de laisser le canton de Cognin comme avant en y intégrant une partie de Chambéry.

Antoine Fatiga ajoute qu'il est difficile de ne pas tenir compte des territoires. Par exemple, les Echelles travaillent plus avec l'Isère, il aurait été logique de regrouper différemment.

Brigitte Bochaton ajoute que nous sommes avec ces 4 communes depuis 1984, des liens sont créés et nous faisons partie de Chambéry métropole : il y a donc une cohérence entre elles. Or, elles sont mises de côté...

Lionel Mithieux précise que le Conseiller général est là pour mettre du liant entre les communes. Celles-ci ont des moyens différents : le conseiller général n'est pas qu'un représentant, il y a aussi un aspect social avec un rôle de mise en cohérence même si les communes restent souveraines. **Lionel Mithieux** ouvre le débat de la pertinence des Conseillers généraux en centre-ville.

Antoine Fatiga enchaîne sur le fait qu'il voit aussi ces problèmes au niveau de la région : une territorialisation avec des découpages nécessaires mais qui sont faits sans cohérence. Ils doivent avoir une cohérence économique et sociale pour tendre vers une économie d'échelle. Il estime qu'il y a une aberration pour les 4 communes de Chambéry métropole qui seront hors canton, ce qui va complexifier les relations.

Lionel Mithieux rappelle qu'il y aura toujours des limites mais que nous cherchons des repères et que si cela ne correspond pas au bassin de vie, cela peut créer des ambiguïtés.

Laurent Bardou n'accepte pas le nouveau découpage qui réduit le nombre de cantons de 39 à 19 mais qui augmente le nombre de conseillers de 37 à 38 : où est la logique ?

Brigitte Bochaton revient sur la question de la parité. Elle a assisté à la séance au Conseil général et a noté les noms des conseillers généraux qui ont milité pour la parité ; elle demande à voir s'ils laisseront leur place à des femmes dans les titulaires ! **Madame le Maire** pense qu'il y avait d'autres lois à envisager pour les femmes avant celle-ci. **Olivier Marmet** pense que la parité est une bonne chose. Il prend l'exemple des listes municipales et des difficultés à trouver des femmes.

Isabelle Geindre ajoute que le paradoxe est que c'est souvent les hommes qui parlent de parité dans les débats et non les femmes...

Brigitte Bochaton trouve que la parité fait une belle vitrine mais que le redécoupage n'a pas été fait avec une consultation suffisante : il y a eu une mise devant le fait accompli. C'est dommage de négliger la consultation des élus de proximité.

Laurent Bardou pense qu'au lieu de rajouter un élu, il aurait fallu supprimer un canton.

Antoine Fatiga demande pourquoi dans le vœu présenté, il y a deux propositions.

Lionel Mithieux pense que, stratégiquement parlant, il ne faut pas imposer un scénario mais laisser un choix à l'Etat.

Antoine Fatiga propose de rajouter au vœu que le Conseil Municipal préfère la proposition n°2.

Lionel Mithieux indique que les IRIS sont des éléments de sectorisation pour le recensement. Il ajoute que l'Hyères sépare quand même Cognin et Jacob-Bellecombette et qu'il n'y a pas vraiment de lien fort donc il pense que c'est mieux de laisser les deux choix.

Louis Gaudin répond que la commune est tournée vers Cognin, que ce soit au niveau de l'école cantonale de musique et de danse, du SIVOM...

Lionel Mithieux propose de laisser les deux propositions mais de noter le choix préférentiel de la commune pour la 2.

Olivier Marmet souhaite modifier le point 2 « Refuse le découpage ». Il n'est pas d'accord avec cette phrase, selon lui la commune propose une alternative mais n'a pas à refuser la loi.

Par 24 voix pour et 1 contre (**L. Bardou**) le Conseil Municipal approuve le projet de redécoupage du canton de Cognin présenté en séance – en enlevant le point 2 « *Refuse le découpage proposé et demande à Monsieur Le Ministre de l'Intérieur de réexaminer les limites cantonales pour cette partie du territoire* » et en modifiant le point 3 par « *Le Conseil Municipal de Jacob-Bellecombette soumet une proposition alternative avec une nette préférence pour le scénario n°2* » – .

Laurent Bardou précise qu'il est contre le fait qu'il y ait un conseiller général en plus au nom de la parité.

5. Informations diverses

Claire Preschoux rappelle le concert de samedi 15 février « High Voltage – Tribute to AC/DC » à 20h30 à La Jacobelle.

Bruno Stellan dit sa satisfaction d'avoir participé à ce mandat.

Louis Gaudin fait un point rapide sur l'Amicale des Parents d'élèves qui organise le Carnaval des écoles le samedi 22 février, départ à 10h00 des écoles. Le carnaval est organisé en partenariat avec l'école de musique et danse et le Service animation Jeunesse pour la préparation des décors. Les participants déambuleront dans la commune avant de rejoindre La Jacobelle pour la boum. Les polices municipales de Chambéry et de Jacob-Bellecombette seront présentes.

Antoine Fatiga annonce que le dispositif d'aide de la Région au départ des 18-25 ans est relancé. Il souhaite aussi faire un retour sur ces 6 années au vu des difficultés à susciter des vocations : c'est un engagement d'être conseiller municipal. C'est une école pour apprendre à vivre ensemble et donc un engagement citoyen pour la commune. A la fois les communes ont moins de pouvoir en termes de compétences et à la fois il y a une nécessité croissante de faire des choix dans un contexte budgétaire serré.

Brigitte Bochaton souligne que la base quand on est Conseiller municipal c'est le bénévolat. Elle remercie vivement tous les conseillers municipaux qui ont participé pendant ces 6 années au développement et à la modernisation de la commune. C'est important comme engagement. On peut avoir des clivages, ce sont eux qui permettent et nourrissent le débat. Ce qui est important pour avancer c'est l'intérêt général. Même si on sait qu'on ne satisfait pas tout le monde, on essaie de faire le maximum. **Madame le Maire** termine en précisant que le Conseil Municipal est une équipe municipale, elle se compose de **27** personnes.

La séance est levée.